

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation
	<input type="checkbox"/> MCeX

**CIRCULAIRE  
30 avril, 2010**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL  
Celtic Exploration Ltd. (CLT)  
Fractionnement d'actions**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Celtic Exploration Ltd. (« Celtic ») a annoncé le 23 avril 2010 que ses actionnaires ont voté en faveur d'un fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la compagnie.

Dans le cadre de ce fractionnement d'actions dont le ratio est de deux pour un, les actionnaires détenteurs d'actions ordinaires inscrits aux registres à la fermeture des affaires le 6 mai 2010 recevront une action ordinaire supplémentaire pour chaque action détenue. Les certificats représentant les actions supplémentaires seront distribués le ou vers le 10 mai 2010.

**Fractionnement d'actions – détails du rajustement:**

- **DATE EX-DISTRIBUTION :**      **4 mai 2010**
- **DATE D'ENREGISTREMENT :**      **6 mai 2010**
- **DATE DE PAIEMENT :**      **Le ou vers le 10 mai 2010**

**CDCC - détails du rajustement :**

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Celtic seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :**      **Le 4 mai 2010**

- **SYMBOLE DES OPTIONS :** Inchangé
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Doublé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** 100 actions ordinaires de Celtic
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** À compter du 4 mai 2010, les limites de position et de levée seront fixées à 45 000 contrats pour les séries d'options existantes à cette date et à 31 500 contrats pour toutes les nouvelles séries qui seront inscrites après cette date.
- **CUSIP :** 15118Q109

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

**Bourse de Montréal Inc. - détails du rajustement :**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 4 mai 2010, la Bourse rajustera les prix de levée pour les séries de Celtic tel qu'indiqué ci-dessous. Veuillez noter que le symbole restera inchangé.

<b>Celtic Exploration Ltd.</b>		
<b>Symbole</b>	<b>Prix de levée actuels</b>	<b>Nouveaux prix de levée</b>
CLT	16,00 \$	8,00 \$
CLT	17,00 \$	8,50 \$
CLT	18,00 \$	9,00 \$
CLT	19,00 \$	9,50 \$
CLT	20,00 \$	10,00 \$
CLT	21,00 \$	10,50 \$
CLT	22,00 \$	11,00 \$
CLT	23,00 \$	11,50 \$
CLT	24,00 \$	12,00 \$
CLT	25,00 \$	12,50 \$

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service des opérations de la CDCC.

Brian Gelfand  
Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché

Circular no.: 052-2010